



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.99**

Séance publique du

18 mars 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130318-25990-DE-1-1_0
Date de signature : 20/03/13
Date de réception : mercredi 20 mars 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ZAC DE LA CONSTANCE. DOSSIER DE CREATION. DEFINITION DES OBJECTIFS D'URBANISME ET DES MODALITES DE CONCERTATION**

Le 18/03/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/03/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, M. Henri MATAS à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Alexandre GALLESSE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal

Direction du Foncier &amp; Gestion du Patrimoine

**RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18/03/13**

-----

**RAPPORTEUR :** M. Alexandre GALLESE

**Nomenclature :** 8.4 Aménagement du territoire

**Politique Publique :** 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET :** ZAC DE LA CONSTANCE. DOSSIER DE CREATION. DEFINITION DES OBJECTIFS D'URBANISME ET DES MODALITES DE CONCERTATION - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous rappelle que par délibération n° 2012.1296 du 19 novembre 2012 nous avons confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires l'élaboration du dossier de création de la future ZAC de la Constance

En application des dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, l'approbation du dossier de création de ZAC doit être précédée d'une phase de concertation associant, pendant la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées.

Le secteur de la Constance, situé entre l'autoroute A8, la voie ferrée Aix/Rognac et le Vallon de Valcros, d'une superficie d'environ 100 hectares, a été identifié depuis fort longtemps comme lieu d'accueil d'une future extension de la Ville dans les quartiers Ouest.

Les objectifs de ce projet d'opération s'inscrivent dans la volonté de créer un quartier exemplaire sur le plan de l'environnement ( déplacements en modes doux, transports en commun,...), optimisant la consommation de l'espace et recherchant un parti d'urbanisme économe en énergie.

Il doit répondre de manière significative à la demande de logements du point de vue quantitatif tout en assurant la mixité sociale et apporter des solutions pour le logement étudiant.

Elle doit aussi permettre d'apporter à la Ville un complément pour ses équipements notamment en dégagant un espace d'activités (bureaux,...) pour apporter une réponse au déficit d'emplois sur les quartiers Ouest.

L'étude d'impact qui va être élaborée pour le dossier de création identifiera les éléments de diversité biologique, de patrimoine qu'il conviendra de préserver ou intégrer.

Elle préconisera les mesures à prendre pour réduire les nuisances (pollution : air, sonores) sur lesquelles la Ville n'a pas de prise directe (autoroute A8,...).

Elle permettra de finaliser le programme qui pourra être implanté dans le périmètre opérationnel en définissant les surfaces de plancher affectées aux différentes implantations (logement, activités, équipements,...).

Pour accompagner cette phase d'élaboration du dossier de création, je vous propose les modalités de concertation suivantes :

- mise à disposition, en mairie annexe du Jas de Bouffan ainsi qu'au rez de chaussée du 12 rue Pierre et Marie Curie et aux heures d'ouverture des bureaux, d'un dossier intégrant les éléments d'information sur le projet et les études au fur et à mesure de leur production ainsi que d'un registre destiné à recueillir les observations,
- organisation d'au moins 4 réunions publiques dont deux thématiques,

L'information de la population se fera par les moyens habituels (presse, internet, affichage).

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** les objectifs du projet d'opération d'aménagement tels que définis dans l'exposé qui précède pour la future ZAC de la Constance.

- **ADOPTER** les modalités de concertation sur le dossier se décomposant ainsi :

- mise à disposition, en mairie annexe du Jas de Bouffan ainsi qu'au rez de chaussée du 12 rue Pierre et Marie Curie et aux heures d'ouverture des bureaux, d'un dossier intégrant les éléments d'information sur le projet et les études au fur et à mesure de leur production ainsi que d'un registre destiné à recueillir les observations,
- organisation d'au moins 4 réunions publiques dont deux thématiques.
- information de la population par voie de presse, internet, affichage.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Planification Urbaine et à l'Urbanisme à signer tout document afférent à ce dossier.

**2013.99 - ZAC DE LA CONSTANCE. DOSSIER DE CREATION. DEFINITION DES  
OBJECTIFS D'URBANISME ET DES MODALITES DE CONCERTATION**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 50</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 7</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 48</b>
<b>Pour</b>	<b>: 43</b>
<b>Contre</b>	<b>: 5</b>

**Ont voté contre**

M. François-Xavier DE PERETTI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY,  
Mme Marie José VALETA

**Se sont abstenus**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, Mme  
Michelle EINAUDI, M. André GUINDE, Mme Fleur SKRIVAN

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/03/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**